



RAPPORT FINANCIER DE LA CTOI A MI-PAROURS POUR 2023

PREPARE PAR : SECRETARIAT

A PROPOS DE CETTE REVISION

Les informations sur les dépenses et contributions reçues jusqu'au 30 avril ont été incluses (précédemment jusqu'au 31 mars) et le Tableau 1 et l'Appendice 1 ont été mis à jour en conséquence.

OBJECTIF

1. Le Règlement financier de la CTOI (2019) requiert un examen à mi-parcours des finances de la CTOI, qui sera élaboré par le Secrétariat et examiné par le CPAF et la Commission.

SITUATION DES CONTRIBUTIONS AU BUDGET AUTONOME EN 2023

Au 30 avril 2023, près de 70% du budget de 2023 ont été reçus des Membres

2. Le total des contributions requises des Parties contractantes au titre du budget de 2023 s'élevait à 4 109 745 USD.
3. Au 30 avril 2023, un total de 2 893 083 USD a été reçu. Il est à noter, toutefois, que ce montant des contributions peut inclure certains arriérés de contributions dus d'années antérieures à 2023.
4. Les détails sur la situation des contributions sont disponibles à l'Appendice 1.

DEPENSES POUR LES 4 PREMIERS MOIS DE 2023

Au 30 avril 2023, près de 35% du budget de 2023 ont été utilisés.

5. Le budget total au titre de 2023 s'élève à 4 109 745 USD et, au 30 avril, la Commission a utilisé la somme de 1 449 508 USD (35%, cf. Tableau 1).
6. Les budgets liés au personnel¹ (totalisant 2 802 883 USD) sont en voie d'être utilisés mais tout retard dans le calendrier du recrutement du nouveau Secrétaire exécutif et du nouveau Chargé des pêches (Données) P2 pourrait ralentir le taux de dépenses et réduire les dépenses totales. Il pourrait également y avoir des différences en fin d'année en ce qui concerne les dépenses pour les salaires locaux en raison des fluctuations du taux de change USD-SCR et des changements imprévus de l'indemnité de poste.
7. Les budgets liés au fonctionnement² sont, dans l'ensemble, en voie d'être utilisés, avec un total de 505 998 USD utilisés sur un budget de 1 157 400 USD (44%).
8. Le budget de réunions est déjà pleinement dépassé. En 2022, la Commission a considérablement réduit le budget de réunions de 2023 à 17 000 USD et il est déjà dépassé en raison de la tenue de 6 réunions (2 non-prévues) au premier trimestre de l'année. Afin de faire face à ces imprévus, la Commission a convenu que les

¹ Les coûts de personnel comprennent les coûts salariaux et les indemnités. Les estimations des coûts salariaux sont relativement précises car elles sont déduites des extrapolations des salaires actuels. Toutefois, les cotisations de l'employeur aux fonds de pension et de santé sont plus difficiles à prévoir, étant donné qu'elles sont déterminées par la FAO et peuvent changer à tout moment au cours d'un exercice budgétaire. Le CPAF est informé que bien que le Secrétariat fournisse les meilleures estimations pour les coûts de personnel, il n'a pas de contrôle sur les dépenses finales dans cette partie du budget annuel.

² Il est à noter que les chiffres de dépenses de fonctionnement du tableau incluent des « engagements fermes » réalisés pour des accords de contractuels, tels que des bons de commande et des contrats.

économies réalisées et, si nécessaire, le FdR seraient utilisés pour couvrir tout besoin supplémentaire en 2023. Il est probable que le FdR doit être utilisé en 2023 pour augmenter les frais de réunions.

9. 48% du budget d'interprétation a été utilisé en 3 mois. Cela est la conséquence de l'ajout des réunions de la SS6 et du CTCA11 au calendrier de 2023, sans qu'une allocation additionnelle ne soit apportée à cette ligne budgétaire. Même si l'une des deux réunions du CTCA prévue en 2023 (juin) a été annulée, le CPAF est invité à envisager d'utiliser jusqu'à 40 000 USD du FdR afin d'augmenter les frais d'interprétation en 2023, si nécessaire.
10. Les dépenses de traduction ont progressé en 3 mois en raison des fonds engagés pour les contrats de service de traduction qui s'étendent tout au long de l'année.

TRANSFERT DE CREDITS ENTRE DES SOUS-POSTES DU BUDGET

Conformément au Règlement financier (2019), le Secrétaire exécutif peut autoriser des transferts entre sous-postes jusqu'à un maximum de [15] pour cent des crédits visés à l'article III.5 du présent règlement, sur approbation du Président de la Commission et jusqu'au prochain examen à mi-parcours.

11. Aucun transfert n'est actuellement proposé en 2023.

FONDS DE PARTICIPATION AUX REUNIONS

12. Comme indiqué dans le document IOTC-2023-SCAF20-05, les dépenses moyennes pour le FPR s'élèvent à plus de 254 000 USD mais le budget disponible pour 2023 est de 219 097 USD. Il est demandé au CPAF, au point 5.2 de l'ordre du jour, de fournir une orientation au Secrétariat sur la façon de gérer le budget du FPR de 2023.
13. Au 30 avril 2023, 147 360 USD ont été utilisés dans le cadre du FPR. Toutefois, en raison des coûts de voyage actuellement élevés et du calendrier chargé de réunions prévues pour 2023, il est probable que le montant de 219 097 USD soit insuffisant pour répondre à la demande. Le solde actuel (71 737 USD) devrait couvrir les coûts restants de la Session annuelle et des réunions associées, de la 2^{ème} réunion du CTCA en octobre, de la réunion du Comité Scientifique en décembre et jusqu'à 6 réunions de groupes de travail qui se tiendront au deuxième semestre de l'année.
14. Au titre du point 5.2 de l'ordre du jour, il a été demandé au CTCA de fournir des conseils au Secrétariat sur la manière de gérer le budget 2023 du FPR.

PROGRAMME REGIONAL D'OBSERVATEURS

15. Le contrat du Programme Régional d'Observateurs (PRO) sous-tendant ce programme est géré sur un cycle calendaire de mai à avril. Le Programme est en cours. Un nouveau contrat a été attribué pour les services du PRO en 2023-24 et un appel de fonds a été adressé aux participants et un total de 738 648 USD a été reçu.

AUTRES ELEMENTS FINANCIERS

16. Le Secrétariat a reçu un montant de 638 117 USD de l'Union Européenne en tant que première tranche pour couvrir le financement d'un nouveau projet en 2023-24. Le projet pluriannuel soutiendra un ensemble d'activités scientifiques et en lien avec l'application qui ont été classées prioritaires par la Commission à travers ses organes techniques.
17. En avril 2023, le Secrétariat a reçu une contribution volontaire du Royaume-Uni, d'un montant de 50 000 GBP, qui sera utilisée pour les activités en lien avec l'amélioration des données et l'analyse des données, telles que les ateliers régionaux d'amélioration des données et les travaux additionnels sur les DCP demandés par le Comité Scientifique.
18. En réponse à l'engagement de la Commission à réduire les impacts environnementaux des activités de la CTOI en ce qui concerne les opérations de son siège (Résolution 22/01), le deuxième véhicule utilisé par le Secrétariat

sera retiré en 2023. Conformément aux procédures de la FAO, le véhicule, qui a plus de 12 ans, sera remis au Gouvernement des Seychelles.

UTILISATION DU FONDS DE ROULEMENT EN 2023

L'autorisation d'utiliser le FdR a déjà été accordée

19. Réunions. Se reporter au paragraphe 8.
20. Fonds de Participation aux Réunions jusqu'à 150 000 USD. Ce montant a déjà été transféré du FdR au FPR. Se reporter également au paragraphe 12.

L'autorisation d'utiliser le FdR en 2023 est demandée

21. Fonds de Participation aux Réunions, à discuter au point 5.2 de l'ordre du jour.
22. Interprétation, jusqu'à 40 000 USD

SUGGESTION D'ACTION DU COMITE PERMANENT D'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

Que le CPAF :

- a) **PRENNE CONNAISSANCE** du rapport financier de la CTOI à mi-parcours pour 2023.
- b) **NOTE** qu'un montant estimé de 40 000 USD pourrait être requis pour les services d'interprétation en 2023 et **RECOMMANDE**, si le budget d'interprétation nécessite des fonds additionnels en 2023, de prélever ces fonds, dans un premier temps, sur les économies réalisées dans d'autres lignes budgétaires, puis, seulement si cela s'avère nécessaire, sur le Fonds de Roulement.

Tableau 1. Comparaison entre les dépenses inscrites au budget et les dépenses réelles au 30 avril 2023 (en USD).

	BUDGET TOTAL 2023	DÉPENSES AU 30 AVRIL 2023	SOLDE	% D'UTILIS ATION
Cadres				
SALAIRE DE BASE (&post adj)	1 539 387	459 120	1 080 267	30%
PENSION& MALADIE	397 180	133 086	264 094	34%
LOGEMENT & INDEMNITÉS FAO	631 091	242 070	389 021	38%
ICRU	74 462	18 150	56 312	24%
PERSONNEL GS	-	0	-	
SALAIRE DE BASE	76 606	28 341	48 265	37%
PENSION& MALADIE	39 841	14 423	25 418	36%
INDEMNITÉS FAO	39 784	16 320	23 464	41%
ICRU	4 531	1 267	3 264	28%
TOTAL PERSONNEL	2 802 882	912 777	1 890 106	33%
FONCTIONNEMENT				
RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	62 000	15 148	46 852	24%
CO-FINANCEMENT SUBVENTIONS SCIENCE/DONNÉES	-	-	-	-
CO-FINANCEMENT SUBVENTIONS APPLICATION	-	-	-	-
DIVERS IMPRÉVUS	-	-	-	-
CONSULTANTS/PRESTATAIRES DE SERVICES	542 400	184 024	358 376	34%
VOYAGES (PERSONNEL)	165 000	63 939	101 061	39%
RÉUNIONS	17 000	50 652	(33 652)	298%
INTERPRÉTATION	135 000	65 287	69 713	48%
TRADUCTION	115 000	106 948	8 052	93%
ÉQUIPEMENT	35 000	-	35 000	0%
GOE	76 000	20 001	55 999	26%
IMPRESSION	-	-	-	-
FRAIS IMPRÉVUS	10 000	-	10 000	0%
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 157 400	505 998	651 402	44%
Contribution add. Seychelles	(28 750)	-	(28 750)	0%
FRAIS DE GESTION DES PROJETS	178 213	30 733	147 480	17%
Risque de déficits	-	-	-	0%
FPR	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	4 109 745	1 449 508	2 660 238	35%

Appendice 1.

Situation des contributions des Membres au budget autonome de la CTOI (en USD) au 30 avril 2023

Membre	Arriérés de contribution au 1 ^{er} janvier 2023 (toutes les années avant 2023)	Contribution due pour 2023	Contributions reçues en 2023	Total des arriérés de contributions
AUSTRALIE	0	190 607	190 607	0
BANGLADESH	45 648	50 309	45 648	50 309
CHINE	0	105 022		105 022
COMORES	166 646	73 926	21 700	218 872
ÉRYTHRÉE	306 605	31 092		337 698
UNION EUROPÉENNE	0	873 095	873 095	0
FRANCE	0	159 823	159 823	0
INDE	0	159 911	159 911	0
INDONÉSIE	0	281 959		281 958
IRAN	202 958	207 267		410 225
JAPON	0	211 401	211 401	0
KENYA	0	69 860	69 860	0
CORÉE, Rép. de	217 024	233 023	450 047	0
MADAGASCAR	13 599	35 427	17 530	31 496
MALAISIE	0	80 313		80 313
MALDIVES	0	144 872		144 872
MAURICE	0	80 345	80 345	0
MOZAMBIQUE	137 966	33 839		171 806
OMAN	0	220 227		220 228
PAKISTAN	11 561	95 035		106 596
PHILIPPINES	45 551	50 230	50 230	45 551
SEYCHELLES	0	140 180	140 180	0
SOMALIE	28 821	13 699	42 270	250
AFRIQUE DU SUD	0	67 764	67 764	0
SRI LANKA	122 439	127 321		249 760
SOUDAN	374 118	13 791		387 909
TANZANIE	0	73 362	73 362	0
THAÏLANDE	0	78 437	78 437	0
ROYAUME-UNI	0	160 872	160 872	0
YÉMEN	742 863	46 733		789 597
Total	2 415 801	4 109 745	2 893 083	3 632 463

Membre	Total des arriérés de contributions
BELIZE	47 092
GUINÉE	155 866
SIERRA LEONE	66 097
VANUATU	26 251
Total	295 306

Membres	3 632 463
Anciens Membres	295 306
Total	3 927 769